



# Compte rendu CAPC N°6

## CAPC Titularisation AC, ACP2, Intégration et détachement en douane Recours ACP1(2016), ACP2, AC (2016)

La CAPC n°6 s'est réunie le 18 décembre 2018, afin de procéder :

- à la titularisation d'agents de constatation sans concours
- à la titularisation d'agents de constatation recrutés dans le cadre du « Pacte »
- à la titularisation d'agents de constatation principal de 2<sup>ème</sup>
- à la titularisation en catégorie C de 2 contrôleurs stagiaires de la 3<sup>ème</sup> session mixte non titularisé lors de la CAPC n°5 du 11/12/2018
- à l'intégration dans le corps des agents de constatation des douanes suite à détachement
- à la sélection d'un poste offert par voie d'enquête
- à l'examen d'un refus de mutation
- à l'information sur un mouvement non proposé au titre du TAM 2018
- à l'information sur un mouvement réalisé depuis la CAPC du 9 octobre 2018
- à l'examen de demande de détachement en douane
- à l'examen des demandes de révision des cadences d'avancement des ACP2 (2017) et ACP1 (2016 et 2017).

## Pour les titularisations :

- 1 agente a été proposée à la titularisation dans le grade d'agent de constatation au titre de RQTH
- 14 agents ont été proposés à la titularisation dans le grade d'agent de constatation au titre du recrutement PACTE
- 15 agents de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe ont été titularisés, 2 agents ont fait l'objet d'une prolongation de stage pratique
- 2 agents de la 3e session de contrôleur ont été proposés à la titularisation dans le grade d'agent de constatation.\*

## Enquête pour le poste d'un correspondant social à la DR ORLY

Deux dossiers ont été étudiés, un a été retenu.

## Intégration et détachement- en douane

Un agent a été intégré dans le corps des agents de constatation et trois agents ont été détachés dans le corps des personnels de catégorie C en douane.

## Pour les révisions des cadences d'avancement :

Au départ il restait 66 mois à attribuer:

- Sur le recours (2016) d'un ACP1, celui-ci a été révisé d'un mois.
- Sur les 15 recours (2017) des ACP1, 12 dossiers ont obtenus 1 mois de réduction de délai et 3 dossiers ont obtenus 2 mois de réduction de délai.
- Sur les 4 recours (2017) des ACP2, tous ont obtenu 1 mois de réduction de délai.

Il reste maintenant 43 mois pour la CAPC suivante.

## Les représentants de l'UNSA-Douanes

**Patrick LE FLOCH – Jean Yves MINET – Romain DESPOUY**  
**Serge DETRIEUX – Grégory DUCORNETZ – Cyrille BONNOT**

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13  
Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90  
Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com)

